

BOURSE PROJET CITOYEN

**Pour projet citoyen/ culturel /artistique/
sportif/ environnemental / Solidarité
Internationale à l'étranger...**



Partenariat
Conseil général
d'Ille-et-Vilaine

Concerne les séjours à l'étranger d'une durée **minimale de 3 semaines**.

Cette Bourse est accordée aux **jeunes domiciliés en Ille-et-Vilaine** âgés de **18 à 30 ans** inclus et pour des projets individuels ou collectifs.

Le projet doit être à l'initiative des jeunes et doit comporter des retombées significatives dans le département d'Ille-et-Vilaine (exposition photos, échange, débat, témoignage, film, etc....)

1- Montant

Bourse variant entre 200 € et 2 000 € par projet en fonction de la destination, de l'importance des moyens engagés et de la durée de l'action.

Cette bourse n'a pas pour vocation de compenser la totalité des dépenses du projet.

A votre demande, JTM peut vous accompagner dans l'élaboration de votre projet (de l'idée à l'élaboration).

2- Constitution du dossier de demande de bourse

Pour l'examen de votre dossier vous devez fournir **avant le départ** :

(Attention : tenir aussi compte de la limite de dépôt des dossiers)

- Le dossier de demande de bourse dûment complété (un dossier par personne) même si le projet est collectif, accompagné de :
- Une copie d'une pièce d'identité (recto/verso)
- Un CV en français,
- Copie d'un justificatif de domicile en Ille-et-Vilaine, à votre nom ou au nom de vos parents (taxe d'habitation ou deux factures : une la plus récente possible et une autre datant d'au moins un an) joindre la copie du livret de famille si le nom de vos parents est différent du votre.
- Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal à votre nom
- L'adhésion de l'association Jeunes à Travers le Monde (JTM) datée et signée avec un chèque de 10 € à l'ordre de JTM,
- Une présentation détaillée de l'action (appuyez-vous sur les questions au verso pour présenter votre projet)

3- Présentation du projet devant un jury

Vous serez invité à vous présenter devant un jury



Association Jeunes à Travers le Monde

Espace Anne de Bretagne - 15, rue Martenot - 35000 RENNES

Tél. : 02 99 78 35 36 - www.international-jtm.com



4- Participation obligatoire à une soirée avant le départ

Voir formulaire d'inscription. Celui-ci doit être fourni dans le dossier de demande de bourse.

5- Modalité de versement de la bourse

La bourse est soumise à l'avis d'une commission qui se réunit tous les deux mois.

Après avis favorable de la commission :

- **Versement de 50 %** du montant accordé par la commission (après réception d'une copie des billets de transport)
- **Le solde de 50 %** après réception du rapport de séjour et participation à une soirée retour

Cette aide financière n'est versée qu'une seule fois et n'a pas d'effet rétroactif.

6- Participation obligatoire à un temps de restitution au retour

7- Aide rédactionnelle pour votre projet

En quoi consiste votre projet ?

Pourquoi ce projet ?

- comment est-il né ?
- Quels sont les objectifs du projet ?
- Quels sont les partenaires en France et à l'Etranger ?
- Quels moyens sont mis en œuvre ? Techniques, humains, matériels, planning, etc...
- Comment comptez-vous restituer votre projet au retour au département d'Ille-et-Vilaine (communication envisagée et restitution).

JTM se tient à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet.

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

Cette aide financière n'est versée qu'une seule fois et n'a pas d'effet rétroactif.



Association Jeunes à Travers le Monde

Espace Anne de Bretagne - 15, rue Martenot - 35000 RENNES

Tél. : 02 99 78 35 36 - www.international-jtm.com

